

## Table des matières

1. OBJECTIF DU REGISTRE DES ENTITÉS VISÉES .....	3
2. ENTITÉS VISÉES .....	3
3. INSTALLATIONS VISÉES – SPÉCIFICITÉS .....	5
3.1. POSTE DE DÉPART .....	5
HISTORIQUE DES VERSIONS .....	7
ANNEXE A – ENTITÉS .....	9
ANNEXE B – INSTALLATIONS DE TRANSPORT .....	15
ANNEXE C – INSTALLATIONS DE PRODUCTION .....	33
ANNEXE D – APPLICATION DES NORMES CIP VERSION 5 .....	37
ANNEXE E – AUTOMATISMES DE RÉSEAU .....	39
ANNEXE F – LISTE DES INSTALLATIONS DÉSIGNÉES EN VERTU DE CERTAINS CRITÈRES DE LA NORME CIP-002-5.1 .....	41
ANNEXE G – SOMMAIRE DES AJOUTS DEPUIS LA DERNIÈRE VERSION .....	43
<b>1. OBJECTIF DU REGISTRE DES ENTITÉS VISÉES .....</b>	<b>3</b>
<b>2. ENTITÉS VISÉES .....</b>	<b>3</b>
<b>3. INSTALLATIONS VISÉES – SPÉCIFICITÉS .....</b>	<b>5</b>
<b>    3.1. POSTE DE DÉPART .....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE A – ENTITÉS .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE B – INSTALLATIONS DE TRANSPORT .....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE C – INSTALLATIONS DE PRODUCTION .....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE D – APPLICATION DES NORMES CIP VERSION 5 .....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE E – AUTOMATISMES DE RÉSEAU .....</b>	<b>39</b>
<b>ANNEXE F – LISTE DES INSTALLATIONS DÉSIGNÉES EN VERTU DE CERTAINS CRITÈRES DE LA NORME CIP-002-5.1 .....</b>	<b>41</b>
<b>HISTORIQUE DES VERSIONS .....</b>	<b>43</b>

Annexe G a été entraîné ?

« Sommaire des ajouts depuis la dernière version.



Coordonnateur de la fiabilité

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Poste	Bergeronnes	735	Aucun	-	
HQT	Poste	Bersimis-1 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Bersimis-2 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Blainville	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Boucherville	735 - 315 - 230	735 - 315 - 230	-	
HQT	Poste	Bout-de-l'île	735 - 315 - 25	735 - 315	-	Des éléments à 25 kV, seuls les compensateurs (CLC) et les éléments associés sont inclus au RTP. De plus, les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP*.
HQT	Poste	Brisay (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Bryson (poste de départ)	120 - 6,6	Aucun	-	
HQT	Poste	Cadieux	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Cantons	735 - 230 - 450 (CC)	735 - 230	-	
HQT	Poste	Cantons (230-120 kV)	230	230	-	Le condensateur (XC) à 120 kV est inclus au RTP.
HQT	Poste	Carignan	735 - 230	735 - 230	-	
HQT	Poste	Carillon (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Cèdres (poste de départ)	120 - 6,6	Aucun	-	
HQT	Poste	Chamouchouane	735 - 16	735	-	
HQT	Poste	Charlesbourg	230	Aucun	-	Seuls les départs de lignes RTP sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Charlevoix	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Châteauguay	765 - 735 - 315 - 120 - 13,7 - 60 (CC)	765 - 735 - 315 - 120	-	
HQT	Poste	Chelsea (poste de départ)	120 - 6,6	Aucun	-	
HQT	Poste	Chénier	735 - 315 - 23	735 - 315	-	
HQT	Poste	Chibougamau	735 - 16	735	-	
HQT	Poste	Chissibi	735	735	-	
HQT	Poste	Chomedey	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP. Les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP.

Tableau mis en forme

### Coordonnateur de la fiabilité

Entité	Type	Nom		Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Poste	Chute-Allard (poste de départ)		230 - 13,8	Aucun	-	La partie à 25 kV alimentée par les transformateurs T1 et T2 n'est pas incluse au RTP.
HQT	Poste	Coaticook		120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Léry	315-120	Aucun	-	-	Les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP. Les inductances (XL) à 120 kV ne sont pas incluses au RTP.
HQT	Poste	Cantons	<del>735-230-450 (CC)</del>	735-230	-	-	
HQT	Poste	Cantons (230-420 kV)	230	230	-	-	Le condensateur (XC) à 120 kV est inclus au RTP.
HQT	Poste	Deschambault		315	Aucun	-	
HQT	Poste	Duvernay		735 - 315 - 16	735 - 315	-	Les condensateurs (XC) à 120 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Eastmain-1 (poste de départ)		315 - 12	Aucun	-	La partie à 120 kV alimentée par le transformateur T4 y compris ce transformateur n'est pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Eastmain-1-A (poste de départ)		315 - 12	Aucun	-	
HQT	Poste	Électrode-des-Cantons		450 (CC)	Aucun	-	
HQT	Poste	Électrode-Duncan		450 (CC)	Aucun	-	
HQT	Poste	Farnham		120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP. Les condensateurs (XC) à 25 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Francheville		230	Aucun	-	Les transformateurs à 230 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Gentilly-2		230	Aucun	-	Les transformateurs à 230 kV ne sont pas inclus au RTP.

**Commentaire [A2]:** Modification de toponymie. L'ordonnement du tableau sera ajusté dans une version ultérieure lorsque les suivis de modifications seront retirés.

Tableau mis en forme

### Coordonnateur de la fiabilité

Entité	Type	Nom	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
HQT	Poste	Petite-Nation	120	Aucun	-	Seuls les départs des lignes L1101 et L1104 à 120 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Première-Chute (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Québec	315 - 230	Aucun	-	Seul le transformateur T1 ainsi que les condensateurs (XC) à 230 et 69 kV sont inclus au RTP.
HQT	Poste	Quyón	230 - 120	Aucun	-	
HQT	Poste	Radisson	735 - 315	735 - 315	-	
HQT	Poste	Radisson c.c.	450 (CC) - 315	450 (CC) - 315	-	
HQT	Poste	Rapide-2 (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapide-7 (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapide-Blanc (poste de départ)	230 - 11	Aucun	-	Les transformateurs T11 et T12 ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Rapides-des-Cœurs (poste de départ)	230 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapides-des-Îles (poste de départ)	120 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapides-des-Quinze (poste de départ)	120 - 13,2	Aucun	-	
HQT	Poste	Rapides-Farmer (poste de départ)	120 - 6,6	Aucun	-	
HQT	Poste	Rimouski	315 - 230	Aucun	-	Les transformateurs à 230 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Rivière-du-Loup	315 - 230	Aucun	-	Les transformateurs T2 et T3 ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Rocher-de-Grand-Mère (poste de départ)	69 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Romaine-1 (poste de départ)	315 - 13,8	Aucun	-	
HQT	Poste	Romaine-2 (poste)	315	Aucun	-	L'inductance (XL) à 315 kV est inclus au RTP.
HQT	Poste	Romaine-3 (poste de départ)	315	Aucun	-	
HQT	Poste	Saguenay	735 - 161	735 - 161	-	
HQT	Poste	Saint-Césaire	230 - 120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
HQT	Poste	Sainte-Marguerite-3 (poste de départ)	315 - 18	Aucun	-	

Mis en forme : Non souligné, Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Non souligné, Couleur de police : Automatique

### Coordonnateur de la fiabilité

Entité	Nom	Type	Installation classée RTP?	Puissance installée (MVA)	Raccordé au RTP?	Au moins un groupe peut être synchronisé avec un réseau voisin?	Poste de départ inclus ?	Particularités
HQP	Rocher-de-Grand-Mère	Hydraulique	O	255,6	N	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 255,6 MVA en vertu de la demande de modification du décret #591-2000 daté du 15 octobre 2002.
HQP	Romaine-1	Hydraulique	O	300	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 300 MVA en vertu du décret #537-2009.
HQP	Romaine-2	Hydraulique	O	711	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 711 MVA en vertu du décret #537-2009.
HQP	Romaine-3*	Hydraulique	O	1474	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 1474 MVA en vertu du décret 537-2009. #
HQP	Sainte-Marguerite-3	Hydraulique	O	928,4	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 928,4 MVA en vertu du décret #297-94.
HQP	Sarcelle	Hydraulique	O	166,7	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 166,7 MVA en vertu du certificat d'autorisation #3214-10-17
HQP	Shawinigan-2	Hydraulique	O	243	N	N	N	
HQP	Shawinigan-3	Hydraulique	O	228	N	N	N	
HQP	Toulnoustouc	Hydraulique	O	584	O	N	N	
HQP	Trenche	Hydraulique	O	336	N	N	N	
LA	Lac-Alfred et La Mitis	Éolien	O	324,6 MW	O	N	N	
MDS	Massif-du-Sud	Éolien	O	150 MW	N	N	N	
MEU	Rivière-Nouvelle (MU)*	Éolien	O	149,3 MW	N	N	N	
MON	Montérégie	Éolien	O	101,2 MW	N	N	N	
MOU	Moulines	Éolien	O	135,7 MW	N	N	N	



**ANNEXE G — SOMMAIRE DES AJOUTS DEPUIS LA DERNIÈRE DÉCISION**

Les entités suivantes ont été ajoutées à l'annexe A :

- Parc éolien Mesgîg Ugju'e'n S.E.C.;
- Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C.;
- Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.;
- Parc éolien Témiscouata;
- Parc éolien Venterre NRG Inc.

Le nom et l'adresse des entités suivantes ont été modifiés :

- Innergex Inc. Parc éolien de Baie-des-Sables;
- Innergex Cartier Énergie S.E.C. Parc éolien de l'Anse à Valteau;
- Innergex Cartier Énergie S.E.C. Parc éolien de Carleton;
- Innergex Cartier Énergie S.E.C. Parc éolien de Gros-Morne.

Les lignes suivantes ont été ajoutées à l'annexe B : L2409, L3130, L3198, L3199, L3200, L7103 et L7108.

Les lignes suivantes ont été retirées de l'annexe B : L2353 et L2363.

Les postes suivants ont été ajoutés à l'annexe B : Judith-Jarmin et Romaine-3.

Les installations de production suivantes ont été ajoutées à l'annexe C : Mont-Sainte-Marguerite, New-Richmond, Nicolas-Riou, Rivière-Nouvelle, Romaine-3 et Témiscouata.

La puissance des centrales suivantes a été modifiée : Chute-des-Passes, Isle-Maligne et Le-Plateau.

**LA LISTE DES AUTOMATISMES DE RÉSEAU À L'ANNEXE E A ÉTÉ MISE À JOUR. HISTORIQUE DES VERSIONS**

<u>Décision (Date)</u>	<u>Modifications</u>	Tableau mis en forme
<u>D-2015-098</u> (23 juin 2015)	<u>Version initiale.</u>	
<u>D-2015-195</u> (4 décembre 2015)	<u>Retrait des fonctions PSE et IA.</u>	

L'annexe G a été entée ?

<p><u>D-2015-213</u> (21 décembre 2015)</p>	<p><u>Modification des caractéristiques des groupes et de la puissance installée de l'installation de production Grand-Mère.</u> <u>Ajout de l'annexe G listant les installations pour lesquelles l'application des normes de fiabilité est suspendue.</u></p>
<p><u>D-2016-109</u> (15 juillet 2016)</p>	<p><u>Modifications suivant l'annexe de la décision D-2016-109.</u> <u>Ajout de l'installation « Siemens Canada limité» à l'annexe G.</u></p>
<p><u>D-2017-031</u> (21 mars 2017)</p>	<p><u>Modifications en suivi de la décision D-2017-031 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>retrait de toute information à l'égard des actifs critiques des fiches des entités visées (annexe A) ;</u></li> <li>• <u>retrait de la colonne « Actif critique» des installations de transport, de production, de télécommunications et les centres d'exploitation (annexes B, C, D et F) ;</u></li> <li>• <u>ajout d'une annexe avec les désignations d'installations par le RC, le PC ou le TP, conformément aux critères 2.3, 2.6, 2.7 ou 2.9 de l'Annexe 1 de la norme CIP-002-5.1.</u></li> </ul>
<p><u>D-2018-149</u> (23 octobre 2018)</p>	<p><u>Retrait des Annexes A, D, F et G.</u> <u>Déplacement de la section 2.2 «Identification des entités visées par les normes de fiabilité» vers l'Annexe A « Entités».</u> <u>Déplacement de l'Annexe H « Liste des installations désignées en vertu de certains critères de la norme CIP-002-5.1» à l'Annexe F.</u> <u>Retrait d'entités visées à l'annexe A.</u> <u>Retrait et modifications de postes à l'Annexe B.</u> <u>Ajout, retrait et modification de lignes à l'Annexe B.</u> <u>Retrait d'installations de production et autres modifications à l'Annexe C.</u> <u>Ajout de l'annexe D.</u> <u>Modifications à l'Annexe E.</u> <u>Ajout de l'annexe G pour le suivi des ajouts de la décision D-2018-149.</u> <u>Retrait d'information non pertinente à l'application des normes de fiabilité au Québec.</u></p>
<p><u>D-2019-142</u> (1<sup>er</sup> novembre 2019)</p>	<p><u>Mise à jour statutaire de 2019 (en suivi de la décision D-2018-149)</u> <u>Réseau en date du 1er avril 2019 (avec l'ajout de la ligne 7103)</u></p>

12